

# la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE  
15 FÉVRIER 2018 - N°372

**U2P**  
union  
des entreprises  
de proximité

L'édito du Président	1
Formation professionnelle	2
Droit à l'erreur	3
Objet social des entreprises	3
En bref / L'agenda	4

## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

**« Le plan apprentissage du gouvernement répond en grande partie à nos propositions, au bénéfice des entreprises artisanales, commerciales et libérales »**



*Cette réforme a encore besoin d'être musclée, notamment pour garantir le maintien des crédits dédiés aux formations aux métiers de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, secteurs qui forment la moitié des apprentis du pays. Si ce n'était pas le cas, il y aurait un vrai risque de diminution du nombre de contrats d'apprentissage, à l'inverse de l'objectif recherché.*

Je salue la volonté du gouvernement de procéder à une réforme de fond de l'apprentissage pour le rendre plus attractif auprès des jeunes comme des entreprises. Développer cette filière de formation est en effet le principal levier pour lutter contre le chômage des jeunes et répondre aux besoins en compétences des entreprises françaises. Une grande partie des 20 mesures annoncées par le Premier ministre correspond aux demandes formulées par l'U2P au nom des 2,3 millions d'entreprises de proximité. Néanmoins des interrogations demeurent concernant la mise en œuvre concrète de ces mesures et le financement des centres de formation. Ainsi, plusieurs obstacles à l'embauche d'apprentis devraient être levés. Qu'il s'agisse de la simplification et de l'augmentation des aides aux entreprises, de la sécurisation de la rupture du contrat, de l'assouplissement de la réglementation sur les conditions de travail des apprentis, ou encore de la reconnaissance du maître d'apprentissage, tout cela est de nature à encourager les entreprises à former davantage d'apprentis. De même, l'U2P accueille avec intérêt la création d'une prépa-apprentissage permettant aux jeunes d'acquérir au

préalable le bagage de connaissances et de savoir-être indispensable pour réussir leur apprentissage. Sont également positives les mesures tendant à améliorer et amplifier l'information sur les formations et sur les métiers, ainsi que l'aide au permis de conduire de 500 euros pour les apprentis majeurs et la possibilité de débiter un contrat d'apprentissage à tout moment et non plus strictement entre septembre et décembre. Enfin, confier aux branches professionnelles la définition des besoins de formation sur les plans quantitatif et qualitatif, ainsi que le financement « au contrat » des centres de formation, vont dans le bon sens. En revanche, des interrogations demeurent quant au financement des centres de formations interprofessionnels et multibranches ou formant à des métiers ne relevant pas des grandes branches professionnelles. Je tiens à rappeler qu'il est impératif de maintenir un dispositif de péréquation dans le cadre de procédures simples et sécurisées au profit des secteurs qui forment le plus d'apprentis, notamment les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et de l'hôtellerie-restauration. ■

Alain Griset



## Chiffres clefs

Le 7 février dernier, la DARES a publié son tableau de bord mensuel de la formation en alternance, qui enregistre de fortes disparités selon le dispositif étudié.

**1,7%** de progression seulement pour les nouveaux contrats d'apprentissage en 2017, notamment grâce au secteur public où les contrats ont augmenté de **4,1%**. En dépit de la priorité affichée par les différents gouvernements depuis une vingtaine d'année, l'apprentissage peine encore en 2017 à prendre son essor.

**9,4%** de croissance pour les contrats de professionnalisation, qui enregistre une nette progression.

**249 290** nouveaux contrats ont ainsi été signés en pratique sur l'année 2017, soit moins de **5 000** contrats supplémentaires par rapport à 2016.

## RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### L'U2P a salué la reprise de la négociation

Joël Mauvigney, vice-président de l'U2P chargé de l'Éducation, de l'Orientation et de la Formation, s'est exprimé le 2 février dernier en introduction de la réunion paritaire qui marquait la reprise de la négociation sur la réforme de la formation professionnelle.

« Mesdames et Messieurs, L'U2P fait volontiers siennes nombre de propositions figurant dans le projet de texte qui fait l'objet de nos discussions d'aujourd'hui.

C'est notamment et bien entendu le cas du renforcement de l'information et de l'orientation des jeunes et de leurs familles en matière d'apprentissage, d'une meilleure prévention des ruptures de contrats d'apprentissage, de la simplification des règles administratives des contrats en alternance, mais également du renforcement de la fonction tutorale ainsi que la mise en place d'un véritable système d'assurance qualité de la formation.

**L'U2P fait volontiers siennes nombre de propositions figurant dans le projet de texte**

Nous sommes également prêts à accepter le principe d'un financement de l'apprentissage au contrat, par souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure lisibilité du dispositif, dès lors qu'une modulation est possible notamment pour tenir compte des spécificités territoriales.

Cependant, s'agissant du financement de l'apprentissage, ce sujet pose la question de la péréquation financière indispensable au bon fonctionnement du dispositif, no-

tamment aux niveaux interprofessionnel et multibranches.

L'U2P milite pour que la péréquation soit basée sur un pourcentage significatif de la future collecte alternance ainsi que sur les excédents financiers des branches professionnelles.

**L'U2P milite pour que la péréquation soit basée sur un pourcentage significatif de la future collecte alternance ainsi que sur les excédents financiers des branches professionnelles**

De plus, l'U2P demande un guichet permettant de faire l'interface entre les CFA interprofessionnels et multibranches et les OPCA, dans le but de préserver un système simple de financement de ces centres et de leur éviter d'avoir à solliciter une multitude d'opérateurs pour obtenir les financements indispensables à leur fonctionnement. L'objectif que nous devons poursuivre ensemble est de développer le nombre de contrats d'apprentissage. » ■

### Sur Twitter



Joël Mauvigney, Président de la CGAD et Vice-président de l'@U2P\_france s'est exprimé sur @franceinfo sur la réforme de l'apprentissage: « il faut changer les mentalités, l'Apprentissage n'est pas une voie de garage mais une voie d'excellence. »

CGAD

@CGAD\_france — 9 févr. 2018

## DROIT À L'ERREUR

### Le texte adopté en première lecture à l'Assemblée nationale

Le texte du projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance », qui instaure le principe du droit à l'erreur, a été adopté en première lecture par 405 voix.

Il repose sur deux piliers :

- « Faire confiance », à travers l'instauration d'un droit à l'erreur pour chacun ;
  - « Faire simple », par la mise en place de dispositions visant à réduire la complexité des parcours administratifs, alléger les normes et accélérer la dématérialisation des procédures, au bénéfice des usagers comme des agents du service public.
- En tant que rapporteur du projet de loi, Stanislas Guerini, député LREM de Paris, a souligné : « *C'est un changement de méthode pour une administration "qui conseille, dialogue et s'engage", non un énième texte de simplification... Notre credo est la liberté d'entreprendre. Nous ne voulons pas contraindre mais accompagner et sécuriser les entreprises.* »
- Plusieurs sujets sur lesquelles l'U2P avait alerté les parlementaires ont été pris en compte lors du vote.



C'est notamment le cas du maintien du taux effectif global (TEG) pour les contrats de crédit aux TPE/PME, une demande pour partie satisfaite grâce à un amendement du gouvernement prévoyant le maintien du TEG pour les contrats de crédit à taux fixe. L'U2P s'était également battue pour l'élargissement aux entreprises individuelles de l'expérimentation prévue afin d'alléger les formalités des entreprises exerçant sous la forme sociétaire. Une mesure qui figure désormais dans le projet de loi.

En revanche, le droit à l'erreur pour les entreprises de moins de 21 salariés à compter de 2019 et pendant les 5 premières années de la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu n'a pas été retenu. Stanislas Guerini a néanmoins rappelé qu'une « *gradation des sanctions a été prévue* » et l'administra-

tion « *serait clémente au démarrage du prélèvement à la source.* »

Parmi les mesures défendues par l'U2P, mais qui n'ont pas été retenues, figurait également la suppression des intérêts de retard en cas d'erreur de bonne foi d'un contribuable qui prend l'initiative vis-à-vis de l'administration de corriger son erreur. De même, le droit à l'erreur pour les entreprises de moins de 50 salariés, durant une période de 2 ans, pour tout nouveau texte portant des dispositions relatives à l'entreprise, ainsi que la limitation de la durée de contrôle spécifique pour les petites entreprises, n'ont pas été retenus.

Prochaine étape : l'examen au Sénat, en vue duquel Alain Griset a rencontré le 13 février dernier Pascale Gruny, Sénateur LR de l'Aisne et Jean-Claude Luche, Sénateur UC de l'Aveyron, co-rapporteurs du texte. ■

## VOTRE OPINION

### Êtes-vous favorable à la création d'une forme juridique d'entreprise supplémentaire ?

Consultation ouverte sur le site Internet de l'U2P du 12 janvier 2018 au 12 février 2018. ■

**16%** Oui, afin de prendre en compte la responsabilité sociale et environnementale des entreprises sous forme sociétaire.

**25%** Non, car il ne faut pas ajouter de nouvelles différences entre sociétés et entreprises individuelles.

**59%** La priorité est de supprimer les différences de traitement entre sociétés et entreprises individuelles.

## AGENDA

### 12 février

Participation de Michel Chassang, vice-président de l'U2P, au Conseil national de lutte contre le travail illégal (CNLTI).

### 15 février

Conseil National de l'U2P.

### 16 février

Participation de Joël Mauvigney, vice-président de l'U2P à une réunion paritaire de négociation sur la formation professionnelle.

### 21 février

Participation de Joël Mauvigney à une réunion paritaire de négociation sur la formation professionnelle.

### 22 février

Audition du président et du secrétaire général de l'U2P au ministère du Travail, dans le cadre d'une mission interministérielle sur la relation entre l'entreprise et l'intérêt général.

Rencontre entre le président et le secrétaire général de l'U2P, et Roland Lescure, député et président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale.

### 25 février

Participation du président de l'U2P à la remise des prix de la Finale Nationale de l'Oscar des Jeunes Fleuristes 2018.

## BRÈVES

**Lutte contre le travail illégal.** C'est l'une des priorités de l'U2P : mieux lutter contre le travail illégal et la fraude au détachement. Pour faire face à ce fléau, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, a annoncé 16 mesures à l'occasion de la Commission nationale de lutte contre le travail illégal (CNLTI), à laquelle participait Michel Chassang, vice-président de l'U2P. Parmi ces 16 mesures figurent le renforcement des sanctions financières, la généralisation de la publication des condamnations pour travail illégal, l'extension des pouvoirs des préfets pour ordonner la fermeture ou la cessation d'activité, ou encore le renforcement des capacités d'enquête de l'inspection du travail. En 2016, l'inspection du travail a réalisé 1 330 contrôles par mois sur le détachement de salariés, avec l'objectif d'arriver à 1 500 en 2018. En 2017, 1 034 amendes ont été infligées pour un montant de 5,9 millions d'euros, contre 453 amendes et 2,4 millions d'euros en 2016.

**Créations d'entreprises en hausse en 2017.** 591 000 entreprises ont été créées en France en 2017, en hausse de 7 % par rapport à 2016, relève l'Insee dans une étude parue le 30 janvier dernier. Toutes les catégories progressent, qu'il s'agisse des micro-entreprises (+ 9 %), des entreprises individuelles (+ 6 %) ou des sociétés (+ 5 %). Les très petites entreprises confirment leur prédominance dans le tissu français, 96 % des nouvelles entreprises n'employant aucun salarié au moment de leur création. L'Insee relève par ailleurs que l'âge moyen des entrepreneurs baisse : il atteint 36 ans en 2017, contre 37 en

2016 et 38 en 2015. Parmi les créateurs d'entreprises individuelles, la part des moins de 30 ans augmente en 2017 à 37 %, contre 35 % en 2016. Autre enseignement majeur : en 2017, les femmes ont créé 4 entreprises individuelles sur 10 mais les disparités restent conséquentes entre secteurs. Les hommes constituent une écrasante majorité dans la construction (98 %) tandis que les femmes dominent dans la santé humaine et l'action sociale (73 %).

**Chiffres clefs de l'artisanat.** La Direction générale des entreprises (DGE) a publié l'édition 2017 de son étude sur les chiffres clés de l'artisanat. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la France comptait ainsi 1 326 305 entreprises artisanales : 48,9 % dans le bâtiment et les travaux publics, 31,2 % dans les services, 13,4 % dans la fabrication et 6,5 % dans l'alimentation. 53,7 % d'entre elles étaient des entreprises individuelles, contre 28,8 % en SARL, 11,5 % en EURL et 6 % sous d'autres formes de société. En tout, les entreprises de l'artisanat rassemblaient 3 029 800 actifs, dont 2 117 600 salariés, pour une valeur ajoutée totale de 110,3 milliards d'euros.

**De nombreuses contributions pour le PACTE.** La consultation publique sur le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) s'est déroulée du 15 janvier au 5 février 2018. Plus de 7 700 contributeurs sont intervenus, donnant lieu à 63 000 votes et près de 12 000 contributions. Les propositions soumises par l'U2P ont recueilli pour leur part près de 93 % de votes favorables. ■